



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

La Ville de Neuchâtel prend une série de décisions fortes pour répondre au mieux aux besoins du tissu local, directement touché par la crise du Covid-19

Des mesures d'urgence pour soulager les acteurs locaux

Déterminé à soutenir le plus rapidement possible les nombreux acteurs locaux lourdement impactés par la crise du Covid-19, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel vient de prendre une série de mesures visant à soulager la charge financière des milieux économiques, culturels et sportifs. Renoncement à l'encaissement des loyers, suppression de la taxe déchets des entreprises et celle de l'utilisation du domaine public, maintien des subventions culturelles sont quelques-unes des décisions urgentes prises par la Ville. Elles pourraient être suivies d'autres mesures en fonction de l'évolution de la situation.

C'est désormais une certitude : la pandémie de coronavirus (Covid-19) aura un impact considérable sur l'ensemble de notre économie, et ceci aussi bien à l'échelle de la planète que sur le plan local. La fermeture des magasins et des établissements publics, entrée en vigueur le 14 mars dernier dans le canton de Neuchâtel, met ainsi les petits commerces et les indépendants dans une situation très problématique. Tout comme les acteurs culturels et sportifs, que l'annulation de leurs événements prive de rentrées financières.

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel vient dès lors de prendre toute une série de mesures d'urgence, qui seront mises en œuvre immédiatement. « Il s'agit de soulager autant que possible nos acteurs locaux, qui sont indispensables au dynamisme et à l'attractivité de notre ville », indique le conseiller communal Fabio Bongiovanni, directeur de l'Economie.

Certaines de ces décisions s'appliquent à toutes les entreprises du territoire communal, d'autres uniquement aux sociétés et associations locataires de la Ville. En voici les principales :

- Renoncement au prélèvement 2020 de la **taxe déchets entreprises**.
- Renoncement au prélèvement de la **taxe d'utilisation du domaine public (marchands ambulants, terrasses, étalages, etc.)** pour l'année 2020, et

réduction de moitié de la **taxe due pour les chantiers** dès que ceux-ci pourront redémarrer.

- Renoncement au prélèvement de la taxe d'utilisation du domaine public pour les **marâchers** pour l'année 2020.
- Renoncement à l'encaissement des **loyers d'avril et mai 2020** dus à la Ville par les locataires (commerces, établissements publics, coiffeurs, théâtre, écoles privées...) directement impactés par la fermeture de leur entreprise ou de leur activité. La Ville de Neuchâtel appelle les propriétaires privés à en faire de même dans la mesure de leurs possibilités.
- Réduction de moitié, en 2020, de la redevance versée à la Ville au titre de **droit de superficie** (DDP), pour autant que les bénéficiaires soient impactés également par ces fermetures.
- Renoncement à l'encaissement **des loyers pour les infrastructures sportives gérées par le Service des sports de la Ville**, pour l'ensemble de l'année 2020, pour autant que les locataires soient impactés directement par l'annulation de leurs manifestations ou par l'écourtement de leur saison.
- **Maintien des subventions** culturelles, sportives et sociales, aussi en cas d'annulation ou de report de manifestations ou de programmes.

Ces mesures représentent pour la Ville un soutien financier fort, d'un montant estimé près de 3 millions francs. Elles pourraient être suivies de nouvelles décisions en fonction des besoins à venir. Elles s'ajoutent à celles déjà déployées par le Canton ou la Confédération, sous forme de facilitation de prêts et cautionnement ou aux mesures de chômage partiel. A noter que les services concernés pour appliquer ces mesures de soutien prendront contact avec les bénéficiaires dès que possible.

« Nous sommes conscients des bouleversements occasionnés par cette pandémie et il est de notre responsabilité, avec la réactivité que nous permet notre proximité avec les acteurs touchés, de mettre tout en œuvre pour limiter autant que possible le choc qu'entraînera cette crise », relève le président du Conseil communal, Thomas Facchinetti. « Et ceci non seulement sur le plan sanitaire, mais également sur les plans social, économique et humain ».

Neuchâtel, le 26 mars 2020

Le Conseil communal

Renseignements complémentaires :

Thomas Facchinetti, président du Conseil communal, 032 717 75 02, thomas.facchinetti@ne.ch

Fabio Bongiovanni, directeur de l'Economie, 032 717 71 02, fabio.bongiovanni@ne.ch